

EBBV

Association intercommunale pour l'épuration
des eaux usées
Région Basse Broye Vully

Communes membres :

Avenches

Belmont-Broye

Cudrefin

Delley-Portalban

Faug

Gletterens

Grolley

Ponthaux

St-Aubin

Vully-les-Lacs

Budget 2024

Pages

- Commentaires au budget 2024	2 à 5
- Budget d'investissements 2024	6 à 7
- Budget de résultats 2024	8 à 9

Commentaires au budget de résultats 2024

Récapitulation

	CHF
Charges	172'000.-
Revenus	172'000.-

L'association intercommunale EBBV a été créée le 1^{er} novembre 2023, date de la signature des statuts par les Conseils d'Etat fribourgeois et vaudois.

Le budget 2024 couvre l'exercice comptable à partir de la date d'existence de l'association, soit sur une période de 14 mois (2 mois sur 2023 et 12 mois sur 2024).

Le budget 2024 est présenté conformément au nouveau plan comptable remanié pour être conforme aux règles de présentation des comptes selon la loi sur les finances communales (LFCo) et son ordonnance (OFCo), en application des normes du MCH2.

Les comptes sont présentés dans leur intégralité afin de fournir une vue d'ensemble complète.

CHARGES

0110.3000.00 Rémunération secrétariat assemblée des délégués

Le poste inclut la rémunération de la secrétaire de l'assemblée des délégués. Le montant budgétisé est basé sur les hypothèses suivantes :

- Secrétaire de l'assemblée des délégués : 30 heures prévues pour 2024, à un tarif horaire de 60 CHF/heure, en lien avec les 3 assemblées prévues pour 2024 (10h par assemblée)

0110.3102.00 Imprimés et publications

Ce montant inclut les informations publiques de l'assemblée des délégués qui doivent faire l'objet d'une publication officielle, notamment les convocations et ordres du jour des assemblées.

0110.3102.00 Honoraires fiduciaires, conseil et révisions

Un montant de CHF 8'000.- a été budgétisé pour la révision des comptes ainsi que pour l'établissement du service de contrôle interne (SCI). Ces mandats seront donnés à un organe de révision, choisi par l'assemblée des délégués. Le mandat lié à la révision des comptes fera l'objet d'une décision de l'assemblée des délégués (selon art. 27 des statuts EBBV).

Les associations fribourgeoises sont soumises à une révision étendue selon la loi sur les finances communales (LFCo) et son ordonnance liée (OFCo). L'association EBBV a de plus l'obligation de mettre en place un service de contrôle interne (SCI).

Le montant prévu au budget est un montant estimatif qui sera susceptible d'évoluer à la baisse, au fur et à mesure de la mise en place de la comptabilité.

0120.3000.10 Traitement et jetons du comité de direction

Les rémunérations du Comité de direction sont les suivantes :

- **Séances de Comité de direction** à raison d'une séance par mois, totalisant une séance en 2023 et 12 séances planifiées en 2024 (durée estimée des séances : 4h + 1h de préparation). Le Comité de direction est composé de 7 membres, dont le Président.
- **Séances des commissions du Codir** : CoSTEP (3 membres), CoRES (3 membres) et CoJF (2 membres), à raison d'une séance par mois (durée estimée des séances : 4h + 2h de préparation)
- **Séances de suivi du projet STEP (Comité de projet CoPro et comité de pilotage CoPil)** : ces séances sont suivies par la CoSTEP (3 membres), 16 séances de CoPro sont planifiées pour 2024 et 6 séance de CoPil pour 2024

Les vacances des délégués ne sont pas compris dans ces montants car ces dernières sont réglées par les communes respectives, ceci pour les délégués lors des assemblées ainsi que pour les délégués des membres de la commission financière.

0120.3150.00 Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC

Il s'agit des dépenses liées aux charges sociales comprenant AVS, AI, APG, AC.
Ce montant est calculé sur la base des indemnités des membres du Codir pour l'année 2023-2024.

0220.3010.00 Traitement du personnel administratif

Les dépenses liées au personnel administratif incluent la rémunération de la secrétaire du Codir ainsi que celle de l'administratrice des finances. Les montants sont basés sur les hypothèses suivantes :

- Secrétaire du Codir : 144 heures prévues sur 2024, à un tarif horaire de 60 CHF/heure (brut)
- Administratrice des finances : 120 heures prévues sur 2024, à un tarif horaire de 60 CHF/heure (brut)

La rémunération se fera selon les heures effectivement réalisées. Les heures prévues pour la mise en place de la comptabilité intercommunale sont incluses dans les heures de l'administratrice des finances. Il s'agit à ce jour d'une estimation qui sera susceptible de diminuer dès 2025.

0220.3132.00 Support informatique

Ce poste inclut les frais de mise en place du logiciel comptable qui sera utilisé pour la comptabilité intercommunale de l'association EBBV.

Après la mise en place de la comptabilité intercommunale, EBBV pourra bénéficier de la licence de la commune boursière, dont le coût supplémentaire se monte à 500 CHF/an. Ce montant est reporté dans la ligne 0220.3158.00 Maintenance informatique et licences.

7201.3130.30 Prestations de services tiers

Ce poste inclut les charges liées aux exploitants des STEP d'Avenches et Grolley qui suivent de manière soutenue le projet STEP tranche 1 par leur présence aux séances de Comité de Projet, actuellement en cours d'étude par l'ECPF. 16 séances de Comité de Projet sont prévues pour 2024, soit 64 heures par exploitant pour l'année 2024. Ces prestations seront facturées à l'association EBBV par les deux communes concernées, soit Avenches et Grolley. Elles sont donc assimilées dans ce budget à des prestations de services tiers.

7201.3132.20 Honoraires pour conseils juridiques

Un montant de CHF 3'000.- a été budgétiser afin de si besoin couvrir les frais d'un appui juridique qui pourrait être nécessaire pour la défense des droits, notamment en matière de respect de droit des marchés publics.

7201.3134.00 Primes d'assurance choses, RC

Un montant de CHF 500.- a été budgétiser afin couvrir les frais liés à l'assurance RC qui devra être contractée pour l'association EBBV. Ce montant sera susceptible d'évoluer à la hausse, notamment lors de travaux de construction des ouvrages.

9610.3401.00 Intérêts passifs des engagements financiers

Les intérêts portent sur les engagements financiers prévus pour l'année 2024, soit un montant de CHF 2'000'000.- prévu dans le budget d'investissement 2024. La majorité de l'emprunt portera sur le 2^{ème} semestre 2024. De ce fait, un taux d'intérêt de 2.5% sur 6 mois a été considéré, portant les intérêts pour l'année 2024 à CHF 25'000.-

REVENUS

7201.4612.00 Participations des communes

Le budget 2023-2024 sera financé par les participations communales, selon la clé de répartition investissement définie dans les statuts EBBV.

Les participations communales se monteront à CHF 172'000.- pour l'année 2024-2023.

La répartition par commune est la suivante :

Répartition par commune selon la clé de répartition (*)		
Avenches	18,52%	31 857,00
Belmont-Broye	27,22%	46 825,00
Cudrefin	7,68%	13 212,00
Delley-Portalban	4,88%	8 394,00
Faug	3,13%	5 375,00
Gletterens	4,81%	8 278,00
Grolley	8,39%	14 431,00
Ponthaux	3,27%	5 616,00
St-Aubin	8,81%	15 154,00
Vully-les-Lacs	13,29%	22 858,00
(*) Considérant le fait que la STEP n'est pas encore en service et que dès lors les volumes d'eau traités par commune ne sont pas connus, la clé de répartition pour les investissements est appliquée.	100,00%	172 000,00

Conclusion

Le Comité de direction de l'association EBBV propose à l'Assemblée des délégués, au vu de ce qui précède, d'accepter le budget de résultats 2024 tel que présenté en pages 8 à 10.

Commentaires au budget d'investissements 2024

Budget d'investissements 2024

Les investissements prévus pour l'année 2024 portent sur le crédit d'investissement de CHF 4'065'000.- nécessaire à l'étude des projets STEP et Réseaux de transport en vue de la régionalisation de l'épuration des eaux de la région Basse-Broye/Vully. Ce crédit d'étude sera réalisé sur 3 années (2024-2025-2026).

Les investissements 2024 liés à la STEP se montent à CHF 1'400'000.- et portent sur les études suivantes :

- BAMO sur une année
- DGP STEP sur une année
- Prestations d'ingénieurs liés au planificateur général STEP sur une année
- Mise en place de la Plateforme d'échanges de données Axeo Bim

Les investissements 2024 liés aux Réseaux de transport se montent à CHF 600'000.- et portent sur les études suivantes :

- DGP Réseaux sur 6 mois
- Prestations d'ingénieurs liés au planificateur général Réseau sur 6 mois
- Appels d'offres mandataires liés au PGEEr1 et planificateur général Réseau
- Début des études liées au PGEEr1

Les investissements prévus pour l'année 2024 se montent au total à CHF 2'000'000.-

Conclusion

Le Comité de direction de l'association EBBV propose à l'Assemblée des délégués, au vu de ce qui précède, d'accepter le budget d'investissements 2024 tel que présenté en pages 6 à 7.

Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées
Région Basse Broye Vully
Budget d'investissements par classification fonctionnelle 2023 - 2024
01.11.2023 - 31.12.2024 MCH2

			CHF
TOTAL DES CHARGES D'INVESTISSEMENTS			C 2 000 000,00
TOTAL DES REVENUS D'INVESTISSEMENTS			R -
7	PROTECTION ENV. ET AMENAG. TERRITOIRE		
72	Traitement des eaux usées		
720	Traitement des eaux usées		
7201	Traitement des eaux usées		2 000 000,00
7201	5031	00 *Etude projet STEP EBBV	C 1 400 000,00
7201	5031	10 *Etude projet réseaux de transport	C 600 000,00

*voté en février 2024

**Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées
Région Basse Broye Vully**

Budget compte d'investissements par nature 2023 - 2024

01.11.2023 - 31.12.2024 MCH2

CHF

TOTAL DES CHARGES D'INVESTISSEMENTS	C	2 000 000,00
TOTAL DES REVENUS D'INVESTISSEMENTS	R	-

5 DEPENSES

50 Immobilisations corporelles		2 000 000,00
503 *Autres travaux de génie civil	C	2 000 000,00

*voté en février 2024

Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées
Région Basse Broye Vully
Budget compte de résultats par classification fonctionnelle 2023 - 2024
01.11.2023 - 31.12.2024 MCH2

					CHF	
TOTAL DES CHARGES					C	172'000.00
TOTAL DES REVENUS					R	-172'000.00
0	ADMINISTRATION GENERALE					
01	Législatif et exécutif					
011	Législatif					
0110	Législatif					11'800.00
0110	3000	00	Traitement secrétariat	C	1'800.00	
0110	3102	00	Imprimés et publications	C	2'000.00	
0110	3132	10	Honoraires fiduciaires, conseil et révision	C	8'000.00	
012	Exécutif					
0120	Exécutif					90'500.00
0120	3000	10	Traitement et jetons du comité de direction	C	85'000.00	
0120	3050	00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC	C	4'500.00	
0120	3170	00	Frais de délégation du comité de direction	C	1'000.00	
02	Services généraux					
022	Services généraux, autres					
0220	Services généraux, autres					32'700.00
0220	3010	00	Traitement du personnel administratif	C	17'000.00	
0220	3050	00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC	C	1'000.00	
0220	3053	00	Cotisations patronales assurance-accidents	C	200.00	
0220	3100	00	Fourniture de bureau	C	1'000.00	
0220	3102	10	Imprimés divers bureautique	C	1'000.00	
0220	3130	00	Téléphones, affranchissements	C	500.00	
0220	3130	10	Honoraires divers bureautique	C	1'500.00	
0220	3132	00	Support informatique	C	10'000.00	
0220	3158	00	Maintenance informatique et licences	C	500.00	

Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées
Région Basse Broye Vully
Budget compte de résultats par classification fonctionnelle 2023 - 2024
01.11.2023 - 31.12.2024 MCH2

CHF

7			PROTECTION ENV. ET AMENAG. TERRITOIRE		
72			Traitement des eaux usées		
720			Traitement des eaux usées		
7201			Traitement des eaux usées		-160'500.00
7201	3130	30	Prestations de services tiers	C	8'000.00
7201	3132	20	Honoraires pour conseils juridiques	C	3'000.00
7201	3134	00	Primes d'assurances choses, RC	C	500.00
7201	4612	00	Participations des communes	R	-172'000.00
9			FINANCES ET IMPÔTS		
96			Administration de la fortune et de la dette		
961			Intérêts et frais bancaires		
9610			Intérêts et frais bancaires		25'500.00
9610	3130	30	Frais bancaires	C	500.00
9610	3401	00	Intérêts passifs des engagements financiers	C	25'000.00

Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées
Région Basse Broye Vully
Budget compte de résultats par nature 2023 - 2024
01.11.2023 - 31.12.2024 MCH2

			CHF
TOTAL DES CHARGES			C 172 000,00
TOTAL DES REVENUS			R -172 000,00
3	CHARGES		
30	Charges du personnel		109 500,00
300	Autorités et commissions	C	86 800,00
301	Salaires du personnel administratif	C	17 000,00
305	Cotisations patronales	C	5 700,00
31	Charges de biens, services et autres charges d'expl.		37 500,00
310	Charges de matériel et marchandises	C	4 000,00
313	Prestations de services et honoraires	C	32 000,00
315	Entretien des biens meubles et immob. incorporelles	C	500,00
317	Dédommagement	C	1 000,00
34	Charges financières		25 000,00
340	Charges d'intérêts	C	25 000,00
46	Revenus et transferts		-172 000,00
461	Participation de collectivités locales	R	-172 000,00